

**Oraux des Concours français 2015  
d'entrée aux Grandes Ecoles de Commerce et d'ingénieurs en France**

**Note d'information  
sur les billets d'avion offerts par la RAM,  
dans le cadre de l'Accord "RAM – MES",  
aux étudiants marocains des Centres CPGE au Maroc,  
en vue du passage en France  
des épreuves orales des concours français d'accès  
aux Grandes Ecoles d'ingénieurs et de Commerce en France**

**A- Contexte général**

Le 2 mars 2012, le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Formation des Cadres (MES) et la Compagnie Royal Air Maroc (RAM) ont signé une convention, par laquelle les candidats marocains admis aux épreuves orales des concours d'accès aux grandes écoles françaises d'ingénieurs et de commerce, peuvent bénéficier, à titre gracieux et selon des conditions prédéfinies, d'un billet d'avion leur permettant d'aller passer en France lesdites épreuves orales.

Dans ce cadre, peuvent être éligibles à l'obtention de ces billets offerts par la RAM, les candidats marocains admissibles auxdits concours, qui sont :

- inscrits (ou ayant poursuivi leurs études de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année) dans les Centres préparatoires aux Grandes Ecoles exerçant au Maroc,
  - convoqués aux épreuves orales des concours d'accès aux Grandes Ecoles françaises éligibles, selon la liste définie par le Ministère de l'Education Nationale et de la Formation Professionnelle, aux bourses marocaines de mérite au titre de l'année 2015-2016 :
    - o **Ecoles de commerce** : concours BCE, concours Ecricome.
    - o **Ecoles d'ingénieurs** : concours X-ENS, Concours Centrale Supélec, Concours Mines-Ponts, Concours Commun Polytechnique (CCP), Concours ENSAM.
- Les candidats retenus au titre des épreuves écrites du Concours Commun Polytechnique (CCP) doivent avoir une moyenne minimale définie par note diffusée avant fin mai de l'année en cours. A titre indicatif, cette moyenne minimale était de 12,5/20 pour l'année 2014.

L'attribution des billets, qui pourront, **au maximum**, être au nombre de **trois cents**, se base sur :

- a. le classement de chaque école dans la liste des écoles éligibles aux bourses marocaines (les écoles ouvertes aux concours CCP étant considérées comme un seul ensemble sans distinction).
- b. les résultats des candidats aux épreuves écrites des concours français concernés.

Par ailleurs, dans le cadre de la coopération marocaine avec les pays africains, les étudiants ressortissants de ces pays et ayant suivi leurs études des Classes préparatoires au Maroc et remplissant les conditions susmentionnées, peuvent introduire une demande pour le bénéfice de cette opération de billets offerts à titre gracieux par la RAM.

**B- Préinscription à l'attribution des billets :**

Les élèves, inscrits aux Concours français susvisés et intéressés par le bénéfice desdits billets, doivent faire leur demande, à titre de préinscription, dans le formulaire approprié du portail des Classes Préparatoires aux Grandes Ecoles (<http://www.cpge.ac.ma/Cand/FormCF.aspx> ou intranet (CPGE publiques)) **du 17 mars au 30 mars au plus tard**. Les candidats ayant déjà procédé à la préinscription sont appelés à mettre à jour leur formulaire en cochant la case « Je demande un billet d'avion ».

Le traitement des demandes de billets se fait sur la base de la liste des élèves préinscrits.

**C- Attribution des billets :**

Les résultats de l'opération de sélection des bénéficiaires, compte tenu du nombre de billets disponibles, seront publiés sur le portail CPGE ([www.cpge.ac.ma](http://www.cpge.ac.ma)) et le portail du Ministère de l'Enseignement Supérieur ([www.enssup.gov.ma](http://www.enssup.gov.ma)).

Les bénéficiaires, qui seraient partis en France avant l'émission des billets offerts les concernant, pourront obtenir un billet pour le trajet de retour de France, effectué à l'issue de la fin de leurs épreuves orales.

**D- Modalités de réservation et de retrait de billets :**

La demande de réservation des dates de départ et de retour se fera par les candidats concernés auprès du Centre de réservation et d'envoi des billets, qui sera institué à cet effet et dont les coordonnées pour son contact seront précisées en même temps que la publication de la liste des bénéficiaires.

**E- Informations complémentaires :**

Une note d'informations complémentaires sera publiée avant fin mai 2015 sur le portail CPGE ([www.cpge.ac.ma](http://www.cpge.ac.ma)) et le portail du Ministère de l'Enseignement Supérieur ([www.enssup.gov.ma](http://www.enssup.gov.ma)).

**Contact pour tout autre renseignement :** [cf.cpge@men.gov.ma](mailto:cf.cpge@men.gov.ma)